

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le dix juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Martine HUTEAU.

A neuf heures et dix minutes, Madame le Maire ouvre la séance.

Présents : Mme HUTEAU ; MM. LACHESNAIS ; MORIN V ; BOIVIN ; MORIN M ; UDO ; BOUCHU ; Mmes SCHOELLER ; LLORENS ; ACCARDI ; M. MARVIN

Absent excusé : Mr BIDART donne pouvoir à Mr BOIVIN ; Mme BHIKOO donne pouvoir à Mme HUTEAU

Secrétaire de séance : Mme Catherine LLORENS

Le compte rendu de la séance du 01/04/2017 a été adopté

Ordre du jour :

COMMUNE

- Modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde/Extension des compétences voirie-éclairage public.
- DM N°1 Budget commune.

COMMUNE

26-2017- Modification des statuts/Extension des compétences voirie-Eclairage Public

Vu l'article L.5211617 DU Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition de modification de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

APPROUVE les modifications statutaires portant sur la compétence optionnelle « voirie » comme suit :

ARTICLE 12 : COMPETENCES OPTIONNELLES RETENUESA) Création ou aménagement et entretien de la voirie

- Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire (bande de roulement et revêtement des trottoirs) :

Sont d'intérêt communautaire toutes les voies relevant du domaine public communal et ouvertes à la circulation publique, dotées au 1^{er} janvier 2017 d'un revêtement de type enrobé.

- Création et entretien de liaisons cyclo-pédestres en parallèle à la voirie d'intérêt communautaire
- Entretien, création et fonctionnement du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire

Est d'intérêt communautaire l'ensemble du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire, hors éclairage d'ornementation.

Le reste sans changement

27-2017-DM N°1 Budget Commune

Madame le Maire expose :

Afin de régulariser certaines écritures, il convient d'ouvrir les dépenses et les recettes suivantes :

Article/chap.	Désignation	F/I	Voté
2152-62	Réfection feux tricolores	I	-20 000.00€
2315-62	Contrat Rural	I	-12 988.00€
2031	Etudes Parcellaires	I	+23 607.60€
2313-49	Ravalement salle polyvalente	I	+9 380.40€
022	Dépenses imprévues	F	-8209.78€
60621	Fournitures d'entretien	F	-963.76€
673	Annulation titre sur exercice antérieur	F	+9173.54

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

Article/chap.	Désignation	F/I	Voté
2152-62	Réfection feux tricolores	I	-20 000.00€
2315-62	Contrat Rural	I	-12 988.00€
2031	Etudes Parcellaires	I	+23 607.60€
2313-49	Ravalement salle polyvalente	I	+9 380.40€
022	Dépenses imprévues	F	-8209.78€
60621	Fournitures d'entretien	F	-963.76€
673	Annulation titre sur exercice antérieur	F	+9173.54

APPROUVE la décision modificative

LA SEANCE EST LEVEE A 9 HEURES 15.

Le Maire,
Martine HUTEAU